

PERMIS UNIQUE
AVIS
Recours – Décision du Gouvernement wallon

Le collège communal informe la population que les recours introduits auprès du Gouvernement wallon contre la décision d'octroi d'un permis unique à M. ARNOLD, Rue de Nalamont, 284 à 5351 HAILLOT

pour un établissement sis rue de Nalamont, 284 à 5351 HAILLOT

et ayant pour objet la régularisation d'une exploitation agricole existante, la construction et l'exploitation d'un poulailler d'engraissement supplémentaire et d'un hangar de stockage a fait l'objet d'une décision du Gouvernement wallon dans les délais impartis, en vertu de laquelle le permis unique est **refusé**.

Toute personne intéressée peut consulter la décision ou le document qui en tient lieu

Où ?	À l'Administration communale d'Ohey Place Roi Baudouin, 80 à 5350 OHEY
Quand ?	Du 02/10/18 au 22/10/18 chaque jour ouvrable pendant les heures de service, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00, le mercredi de 8h30 à 16h30 et le samedi matin de 8h30 à 12h00

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après seize heures ou le samedi matin, la personne souhaitant consulter la décision ou le document qui en tient lieu doit prendre rendez-vous au plus tard 24heures à l'avance auprès de :

Nom, prénom et service	BROECKAERT Thomas, service Développement territorial
Téléphone	085/824.464
Courriel	thomas.broeckaert@ohey.be

Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier dans les services de l'autorité compétente conformément aux dispositions des articles D.10 à D.20-18 et R.17 du Livre Ier du Code de l'environnement.

A OHEY, le 25 septembre 2018

PAR LE COLLEGE

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre,

François MIGEOTTE

Christophe GILON